



République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 mars 2022

Compte-rendu sommaire Publié le 31.03.2022

16/2022 – BUDGET PRIMITIF ET VOTRE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2022

Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ le budget primitif de l'exercice 2022, ainsi que le tableau des effectifs tel que proposé, arrêté comme suit ;

En investissement 7 656 027,84 €
En fonctionnement 8 421 671,03 €

FIXE, comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022 ;

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 31,81 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 70,86 %

**Adopté à la majorité par 28
voix pour et 1 voix contre**

17/2022 – CONSTITUTION DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES

Le Conseil Municipal, DECIDE

- De constituer une provision pour dépréciation de créances ;
- De fixer le montant de la provision à hauteur de 3 500.- euros pour l'année 2022 au chapitre 68 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du budget communal.

Adopté à l'unanimité

18/2022 – PERTES SUR CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal, DECIDE

- d'admettre au titre des pertes sur créances irrécouvrables, sur le budget de l'exercice 2021 au compte 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes », la somme de 2 522,47 euros selon le détail joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

19/2022 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal, DECIDE d'accorder les subventions aux associations pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

**20/2022 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE TRAVAUX PREVISIONNELS
D'INVESTISSEMENT 2022 – INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN INNOVANT
DE VEGETALISATION A L'ECOLE LES COQUELICOTS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

- **Le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

L'Etat accompagne les collectivités dans la réalisation de projet d'investissement à hauteur de 30 % par le biais d'une dotation (DSIL ou DETR).

AUTORISE

- **Le Maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de la Dotation d'Equipement de Territoires ruraux à hauteur de 5 805.- €,**
- **Le Maire à déposer auprès de toutes autres instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération,**
- **le Maire ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

Adopté à l'unanimité

21/2022 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS 2022

Le Conseil Municipal, DECIDE

- **De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe.**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs 2022 ;**

**Adopté à la majorité par 28
voix pour et 1 abstention**

22/2022 - AFFAIRES DU PERSONNEL : AUTORISATION DE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE - DIPLOME D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- de recourir au contrat d'apprentissage
- d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Nombre de poste	Fonction de l'apprentie	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Multi accueil	1	Agent auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture	1 an

PRECISE

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 et inscrits au tableau des effectifs 2022 ;

Adopté à l'unanimité